

Mme Mailly: Debout!

M. Waddell: C'est ce que je fais. Monsieur le Président, je vais vous raconter une histoire digne d'un vendredi après-midi. La première fois que j'ai pris la parole à la Chambre, je siégeais dans le fin fond de la Chambre. J'étais le dernier de la rangée parce que mon nom commence par un «W». Avant d'entrer à la Chambre, j'avais dit au député de Saint-Denis (M. Prud'homme): «J'aurais besoin de quelque chose pour me faire paraître plus grand». Et il m'a répondu: «Voici, prenez ceci». Il me tendit l'annuaire téléphonique d'Ottawa-Hull. Je me hissai dessus et mon problème était réglé. Peu après le député a invoqué le Règlement pour dire: «Monsieur le Président, le député a emprunté la plate-forme libérale».

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Naturellement, les choses ont changé, n'est-ce pas?

Nous reprenons donc aujourd'hui l'étude du C-85, le projet de loi qui mettra fin au programme d'encouragement du secteur pétrolier (PEP). Il ne compte que quelques pages. Le député de Cape-Breton-The Sydneys (M. MacLellan) en a fait un exposé assez détaillé. Je voudrais maintenant démontrer d'un point de vue différent quelle a été l'utilité du programme en prenant un exemple concret et en exposant certains problèmes.

En comité, nous avons discuté de l'équité des dispositions mettant fin progressivement à ce programme de subventions, subventions versées aux sociétés pétrolières qui forent sous la mer et dans l'Arctique. J'ai déjà dit ce que j'en pensais à la Chambre le lundi, 19 avril 1982; aussi le jeudi, 10 juin 1982 et à d'autres occasions également. Je m'étais élevé contre le programme. Je devrais donc être favorable à une mesure qui vise à l'abroger puisque j'étais contre ce programme initialement. Pourtant, les députés néo-démocrates s'opposent au projet de loi. Nous nous étions opposés au programme parce qu'il représentait un moyen coûteux de canadianiser ce secteur et qu'il pouvait donner lieu à des abus.

Comme on peut le lire à la page 1:17 du volume 1 des fascicules du comité, j'ai cherché à savoir combien nous coûtait le programme d'encouragement du secteur pétrolier. La réponse a été qu'en 1982-1983, il a coûté 1.4 milliard de dollars; en 1983-1984, 1.5 milliard de dollars; en 1984-1985, 1.9 milliard de dollars, et que le coût prévu pour 1985-1986 est de 1.5 milliard de dollars. On prévoyait aussi que la période de transition coûterait 1 milliard de dollars de plus. Cela veut dire qu'on a dépensé presque 8 milliards de dollars pour ce programme. Je pensais que c'était trop, et qu'il y avait matière à abus, je vais montrer dans un instant en quoi il y avait matière à abus.

Nous allons nous opposer à ce projet de loi, bien que ce ne soit pas de gaieté de cœur, pour quatre raisons. Le gouvernement n'a pas donné à ce programme une sépulture décente et n'assure pas honnêtement la transition. Le programme présentait l'avantage de permettre aux entreprises pétrolières canadiennes de taille moyenne d'être présentes au côté des grandes dans les zones pionnières. Les principaux récipiendaires des subventions du programme d'encouragement au secteur pétrolier étaient Petro-Canada, Dome Petroleum Ltée., Husky Oil, Bow Valley Industries, Canterra Energy, Norcen, Home Oil, Gulf Canada, Scurry-Rainbow et Trillium Exploration. Ces subventions ont permis à ces entreprises de prospector les zones

Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi

pionnières. Il faudrait être équitable avec ces sociétés maintenant qu'on interrompt le programme.

Les témoignages présentés aux audiences du comité m'ont convaincu que ce projet de loi était injuste pour les entreprises canadiennes qui ont investi et travaillé dans les gisements du large. J'aimerais vous lire un article paru dans le numéro du 24 février 1986 de *Oilweek*. Cet article cite Robert Blair, de la compagnie Husky, probablement le plus grand expert privé du Canada en matière pétrolière. Voici ce que dit cet article:

«Nous avons ramené nos visées à sept puits», dit Blair. «Maintenant, nous nous battons pour nos sept puits». Il parlait d'entretiens séparés qu'il avait eus la veille avec les deux mêmes ministres pour essayer d'avoir la confirmation que le projet de loi C-85 garantirait le maintien des droits acquis dans le cadre du Programme d'encouragement au secteur pétrolier pour les sept puits restants. «Jusqu'à décembre 1985, Husky-Bow Valley a pensé que ces puits étaient entièrement couverts par les dispositions du Programme d'encouragement au secteur pétrolier s'ils étaient forés entre le 1^{er} avril 1986 et le 31 décembre 1987», dit-il. «Mais à partir de janvier, nous avons appris que le nombre de puits que nous pourrions forer était ramené à deux». Si c'était vrai, ajouta-t-il, cela ravagerait complètement le programme des sociétés.

«Ce matin, on nous a donné l'assurance que quatre puits seraient entièrement couverts par les dispositions du programme». Cela permettait au consortium de se maintenir quelques mois, mais «nous avons quand même besoin des sept puits pour sauver le programme». Il estimait que les sept puits devaient pouvoir justifier d'une aide de 290 millions de dollars dans le cadre du Programme d'encouragement.

Ce que nous avons vu au comité, et c'est là le cœur du problème, c'est que si une entreprise régie par ces nouveaux règlements vient en remplacer une autre qui abandonne un puits foré dans le cadre du programme actuel de forage, cette société n'est pas admissible à des subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Certains des experts les plus éminents en matière pétrolière qui ont témoigné au comité, notamment Robert Blair, Art Price et Doc Seaman, nous ont dit que ce serait l'anéantissement du programme et qu'il serait très difficile de le relancer ensuite. Au demeurant, les rapports entre le gouvernement et ces pétrolières privées s'envenimeraient et les programmes en question ne pourraient jamais être relancés.

Nous nous opposons aussi à cette mesure parce que la plupart de ces dispositions se trouvent dans les règlements. Or, il est impossible de l'évaluer si nous ne connaissons pas ces règlements. Le secrétaire parlementaire nous a offert des télex qui ne sont pas vraiment d'un grand secours. Pourquoi adopterions-nous une mesure sans en connaître les règlements? Nous donnerions ainsi carte blanche au gouvernement.

Nous avons déjà adopté des mesures prévoyant des règlements qui devaient être arrêtés plus tard, mais celle-ci est tellement vaste, elle est d'une telle portée qu'elle n'a pas grand substance en soi. Tout ce qu'elle renferme, ce sont quelques définitions et la suppression progressive des subventions d'encouragement du secteur pétrolier.

Notre troisième objection au projet de loi est que l'interruption trop brusque de la prospection au large des grands bancs et du plateau continental de la Nouvelle-Écosse serait un trop grand choc pour la région de l'Atlantique. Le silence qui a été observé au comité sur ces questions était étrange. Nous n'avons pas entendu de témoignage de la part du gouvernement de la Nouvelle-Écosse ni de Petro-Canada, bien que nous les ayons invités à comparaître. Ce projet de loi m'apparaît comme une menace pour la côte est. A mon sens, il sonne en fait la fin des activités de prospection pétrolière et gazière à Hibernia et au champ de gaz naturel Venture en Nouvelle-Écosse. Cette mesure combinée aux faibles prix du pétrole crée